

PROCES-VERBAL ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le trois juin, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 27 mai 2020
Date d'affichage/publication : le 27 mai 2020
Date de transmission en Préfecture : le 06 juin 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de pouvoirs : 1
Absent : 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra ELBASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, M Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DEBRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Monsieur Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Julie QUEVA, Madame Séverine RASSON, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur François DESBOUVRIES, Madame Claude PRINCE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ , Madame Janine DESMULLIEZ, M Frédéric PAUWELS, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Gilbert AMBLOT

Sortie de Mme Séverine RASSON – absente pour le vote de la délibération n° 2020.74

Secrétaire de séance : Madame Julie QUEVA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *